

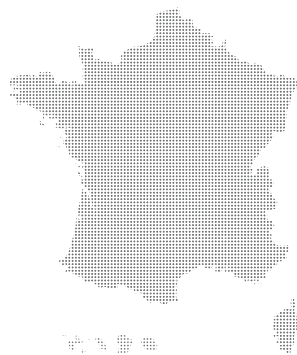
Au service des

très petites entreprises

mode d'emploi

Le développement des microentreprises est une priorité d'action pour la Banque européenne d'investissement (BEI) et sa filiale spécialisée, le Fonds européen d'investissement (FEI). Ensemble, ils proposent une large gamme d'outils financiers au plus près des besoins des entrepreneurs.

Le Groupe BEI met à disposition des très petites entreprises des produits diversifiés en intermédiation bancaire ou financière via des fonds d'investissement ou par le biais d'institutions de microfinance et de garantie.



Vous êtes ...

une très petite entreprise (TPE)

Votre projet

- ▶ **Créer et développer votre activité** : vous voulez créer ou développer votre affaire, acquérir de nouveaux équipements, lancer de nouveaux produits, réaliser une croissance externe, renforcer vos capitaux propres
- ▶ **Innovater** : en innovant, vous apportez toujours plus de valeur à votre offre pour conquérir de nouveaux marchés et préparer l'avenir
- ▶ **Comblent vos besoins de trésorerie**
- ▶ **Trouver un investisseur**
- ▶ **Financer la transmission de votre entreprise**

Ce que nous proposons



La BEI et le FEI proposent les produits ci-contre via des banques, des fonds ou des institutions de garantie et de microfinance.

Ces intermédiaires doivent répercuter auprès des entreprises les conditions avantageuses qui leur sont consenties par le Groupe. La BEI se réserve le droit de vérifier la bonne utilisation des fonds mis à disposition.

Notre méthode

de moins de
10 salariés



Vos besoins

- Vous avez besoin d'un apport de fonds propres ?
- Vous êtes à la recherche d'un prêt ?



Des fonds propres – Des prêts – Des garanties

Avec des outils spécifiques :

- ▶ l'instrument européen de microfinance « Progress » propose des microcrédits destinés à créer ou à développer une petite entreprise.
- ▶ le FEI offre des garanties sur des microcrédits et des portefeuilles de microcrédits. Il investit également dans des fonds de capital-risque afin d'apporter des fonds propres aux TPE.
- ▶ l'appui régional à des opérations de microfinance à l'aide de fonds structurels européens (« JEREMIE »), avec des conventions de financement signées pour l'instant dans les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Partenaires : l'Association pour le droit à l'initiative économique (www.adie.org) et l'Institut de microfinance Créa-Sol (www.crea-sol.fr)

Avec les **prêts PME** proposés par Bpifrance ou des banques commerciales grâce au soutien du Groupe BEI.

Intermédiaires agréés : www.eib.org/france
Fonds de capital-risque partenaires : www.eif.org/france
Bpifrance : www.bpifrance.fr

La Banque européenne d'investissement

Banque de l'Union européenne, la BEI apporte ses financements et son expertise à l'appui de projets d'investissements viables et durables à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe. Ses actionnaires sont les 28 États membres de l'Union et les projets qu'elle soutient concourent à la réalisation des grands objectifs de l'UE. Elle est le premier émetteur et bailleur de fonds multilatéral au monde.



La banque de l'UE

Contacts

- info@bei.org
- info@eif.org